

## VOUS SOUHAITEZ RECRUTER UN JEUNE DE 16 À 25 ANS EN CDD OU CDI ?

Le service emploi de la Mission Locale des Landes est là pour vous accompagner et vous conseiller dans votre recrutement.

**CONTACTEZ-NOUS** au 05.58.05.75.75 ou à [service.emploi.mdm@ml40.fr](mailto:service.emploi.mdm@ml40.fr)

### PEC JEUNES

65 % DU SMIC BRUT dans la limite de 26h hebdo soit + de 743 € mensuel pendant 12 mois max

CDD de 9 mois minimum  
Ou CDI

Formation et accompagnement du salarié obligatoire

Demande à faire avant l'embauche.  
Attention, le délai est limité.

### ALLÈGEMENT DE CHARGES POUR LES ASSOCIATIONS

- 4000€ sur 1 an
- 1000€ par trimestre

CDD de 3 mois minimum - CDI

Embauche entre le 1er Août 2020 et le 31 Janvier 2021

(demande à faire dans un délai maximal de 4 mois après début du contrat)

### EMPLOI FRANC + POUR LES ASSOCIATIONS

CDD de + de 6 mois = 8000€ max sur 2 ans  
CDI = 17000€ sur 3 ans

Pour les jeunes résidents en QPV

Entre le 15 Octobre 2020 et le 31 Janvier 2021  
(demande à faire dans un délai maximal de 3 mois après début du contrat)